

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le cinq février, le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'Annexe-Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 30 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 33

Quorum : 17

Nombre de conseillers présents : 28

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NÉGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Anca VORONIN, Jean DARDENNE, Clément RAVAUD, Pascale ETIENNE, Jean-Pierre GAUGIRAN, Martine LERICHE, Jacques BERNIS, Stéphanie PANTEIX, Francis COISNE, Marie-Noël BERGER, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Bruno COMTE, Christian DESMOULIN, Martine NOUHAUT, Emilio ZABALETA, Gilles MONTI, Valérie MILLON, Alain AUTHIER, Laurent JARRY, François SALAGNAC.

Excusés par procuration :

Alain BOURION donne procuration à Jean-Christophe ROMAND en date du 02 février 2026

Alexandre DOS REIS donne procuration à Laurent CHASSAT en date du 02 février 2026

Aurore TONNELIER donne procuration à Stéphanie PANTEIX en date du 02 février 2026

Laurence PIPERS donne procuration à Isabelle NEGRIER-CHASSAING en date 04 février 2026

Excusée :

Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

Secrétaire de Séance : Isabelle NEGRIER-CHASSAING

Objet : Adoption de la tarification relative aux multi-accueils pour l'année 2026

Délibération 2026-07

Comme chaque année, le Conseil Municipal est amené à valider la participation financière horaire des familles, applicable aux multi accueils municipaux de Panazol pour l'année 2026. Cette participation est définie par le barème annuel de la CNAF tel que :

(*) Taux d'effort : taux de participation familiale par heure facturée en accueil collectif	
Nombre d'enfants	Du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026
1 enfant	0,0619%
2 enfants	0,0516%
3 enfants	0,0413%
4 enfants	0,0310%
5 enfants	0,0310%
6 enfants	0,0310%
7 enfants	0,0310%
8 enfants	0,0206%
9 enfants	0,0206%
10 enfants	0,0206%

Parallèlement, il y a lieu de fixer les tarifs spécifiques relatifs :

- aux familles extérieures à la Ville : proposition de maintien de la majoration de + **25%** ;
- aux familles souhaitant bénéficier d'un accueil d'urgence : selon les préconisations de la CNAF, tarif fixe basé sur le montant des participations familiales facturées N-1 divisé par le nombre d'actes facturés N-1 soit pour 2026 : **1,84 € de l'heure.**

Enfin, dans le cadre des déclarations des données financières auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne, il est demandé de définir un coût de valorisation du repas et des goûters servis dans les structures qui pourrait être fixé à **2,00 € par enfant.**

Le Conseil Municipal est invité à valider les tarifs applicables au sein des deux multi accueils tels que définis ci-dessus.

DÉLIBÉRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction technique de la Cnaf n°2022-167 maintenant le taux d'effort 2025 pour l'année 2026 ;

VU la note de synthèse relative à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser la tarification des multi accueils pour l'année 2026,

CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** les tarifs des multi accueils applicables à compter du 1^{er} janvier 2026, tels qu'exposés ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 6 février 2026

Le Maire



Fabien DOUCET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 9 Février 2026

Publié ou notifié

9 Février 2026

PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DELIB07** avec **0** pièce(s) jointe(s)
Date de décision : **06/02/2026**
Objet : **Adoption de la tarification relative aux multi accueils pour l'année 2026**

Nature : **Délibérations**
Matière : **Finances locales - Divers**
Date de télétransmission : **09/02/2026** Agent de transmission : **Carole DANCHE - MAIRIE**
Acte : **Délib07-Adoption de la tarification relative aux multi-accueils pour l'année 2026.pdf**
Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : **087-218711406-20260206-DELIB07-DE**
Date de réception de l'acte par la Préfecture : **09/02/2026**